



DÉPARTEMENT de la SAVOIE
Canton de Montmélian
Mairie de CHIGNIN

☎ 04.79.28.10.12

✉ mairiedechignin@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL Session Ordinaire

L'an deux mille vingt-deux et le mercredi 07 septembre, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Mesdames, Messieurs les Adjoints : Annick HYVERT, Christophe OUVARD, Christian QUENARD et Yves TISSOT.

Mesdames, Messieurs les Conseillers : Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Yannick COLIN, Rose LOUREIRO, Christophe MARTINETTI, Rose SCARAMOZZINO et Florent QUENARD.

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : Julien BAFOIN ayant donné pouvoir à Annick HYVERT et Marion EVERAERE ayant donné pouvoir à Florent QUENARD.

Absent non excusé : Guillaume QUENARD.

Monsieur Yves TISSOT a été nommé secrétaire.

La dématérialisation de la publicité des actes des collectivités territoriales est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022. Désormais, la publicité des actes sous forme électronique sera la règle.

Ces actes (délibérations, décisions et arrêtés de l'exécutif) seront consultables sur le site de la commune. La tenue d'un registre au format papier est aussi consultable en Mairie.

ORDRE DU JOUR

Approbation de transfert de l'éclairage public sur RD 1090

Ce transfert du Département de la Savoie vers la commune de Chignin doit être validé par une convention.

Il s'agit d'un candélabre situé au point de repère (PR) 4+258 sur la route départementale (RD) 1090 sur la commune de Chignin. La gestion et l'entretien de ce candélabre est confié à la commune. Le Département conserve la domanialité des 25 autres candélabres de la section dans l'attente de leur dépose. L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Sur ce mât, sera installée une des antennes relais destinée à la mise en service de la vidéoprotection.

Rétrocession au SDES des certificats d'économie d'énergie

Monsieur le Maire rappelle la décision de faire évoluer l'éclairage public de la commune et de remplacer les différents luminaires pour les passer en LED.

La commune a décidé de solliciter le SDES pour l'obtention d'une subvention. Pour ce faire, le conseil municipal accepte de rétrocéder au SDES l'intégralité des certificats d'économie d'énergie (CEE) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de ce transfert des CEE.

Modification de la délibération sur le lancement du Pass Sport/Culture

Monsieur le Maire rappelle qu'une participation de 40 € par an sera attribuée à chaque jeune chignerain âgé de 3 à 17 ans pour toute adhésion à une association sportive et/ou culturelle.

Cette aide sera directement versée aux associations sous forme de subvention. L'assemblée autorise, de ce fait, Monsieur le Maire à signer les conventions prises avec les associations et à verser ces subventions.

Virement de crédit sur le budget général

Le conseil municipal donne son approbation sur des virements de crédit en section fonctionnement et section investissement du budget général. Ces sommes sont conservées dans leur section mais imputées sur d'autres articles budgétaires.

COMMISSIONS

Travaux

♦ Aucune subvention de l'Etat ne sera accordée pour l'installation de la vidéoprotection, pour la réalisation de caveaux et l'accessibilité du cimetière. En effet, le nombre de dossiers présentés ne lui a pas permis de répondre favorablement à toutes les demandes.

♦ Un devis a été accordé à Eiffage d'un montant TTC de 13 050 € pour l'aménagement en bicouche de la place de de la passerelle à la Gare suite aux travaux d'enfouissement entrepris dans ce secteur.

♦ Pour un montant TTC de 1 819.20 €, l'entreprise l'Agenais a procédé à l'abattage d'un tilleul (présence de cavité dans le tronc) et la plantation de 2 tilleuls au Clos Dénarié.

♦ Des travaux de terrassement et réparation surverse du réservoir de la fruitière ont été réalisés par l'entreprise Debernardi's pour un montant TTC de 15 657.52 €.

♦ Le dégagement de la cuve à fuel de la Mairie/école a été réalisé par l'entreprise Debernardi's pour un montant TTC de 9 588.46 €.

Affaires scolaires

74 élèves ont été accueillis pour la rentrée scolaire qui a eu lieu ce jeudi 1^{er} septembre.

Urbanisme

Quatre permis de construire, un certificat d'urbanisme opérationnel et trois déclarations préalables de travaux ont été déposés en Mairie et n'ont fait l'objet d'aucune observation particulière.

Animation

♦ Une foule nombreuse est venue le 22 août à Chignin où s'est tenue la cérémonie rendant hommage aux résistants Claudius MANON et Robert GOVARD, morts pour la France sur la commune durant la seconde guerre mondiale.

♦ Le Pass'Sport/Culture pour les chignerains âgés de 3 à 17 ans est disponible sur le site internet de la commune ou directement au secrétariat de la Mairie.

♦ Chignin vous propose de participer à une journée de nettoyage collectif des « marches » citoyennes. Elle aura lieu le samedi 17 septembre 2022 de 09h à 12h : rendez-vous au Clos Dénarié.

♦ Après 2 ans de pause due à la pandémie, la date du repas des aînés a été fixée au samedi 26 novembre 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21h10.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 05 avril 1984. Fait en Mairie, le 08 septembre 2022.

*Le Maire, Michel **RAVIER***

